

# Le petit **CHAUDONNAIS**



## PANNEAU POCKET



Depuis un mois votre commune s'est abonnée à ce nouveau système d'alerte et d'information des habitants. Il vous suffit simplement de télécharger l'application sur votre smartphone et de choisir votre commune pour consulter toutes les informations en temps réel.

## TELETHON

Une boîte pour récupérer les piles salines et alcalines est déposée jusqu'au 20 janvier 2023 à la mairie ainsi qu'à la salle des associations. Collectons un maximum de piles, elles seront transformées en dons pour le Téléthon.



## RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2006 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 31 décembre 2022.

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 2007 devront se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 31 mars 2023.

Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille.

## ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN

Fermeture annuelle de la pêche du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023.

## CIVISME

Depuis quelques temps, plusieurs types de dégradations sont constatés sur le mobilier urbain de notre commune : poteaux inox arrachés salle des associations, clôture détériorée à l'espace de jeux 2-8 ans, dégradation des vannages privés sur la rivière « Eure » à Mormoulines, etc...

Cela représente un risque pour la sécurité des personnes et un coût important pour la collectivité.

La destruction, la dégradation des biens publics, ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 à 75 000 € d'amende ainsi que d'une peine de travail d'intérêt général.....

**La commune porte plainte systématiquement**, un procès-verbal est rédigé à la gendarmerie à chaque constat. Lorsque vous constatez des dégradations sur le domaine public, contactez la Mairie, vos indications peuvent être précieuses.

## COLLECTE DES DECHETS

Pendant le mois de novembre, un autocollant a été apposé sur vos poubelles de tri sélectif. En effet, des modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le calendrier de passage de la collecte et les nouvelles règles de tri sont joints à ce « petit Chaudonnais ».

## VIGILANCE

La gendarmerie nous informe que des cambriolages ont eu lieu dernièrement sur le territoire de Nogent le Roi et des communes voisines. Nous vous recommandons d'être vigilants et de signaler tout comportement suspect à la gendarmerie en appelant le 17.

## FAUCARDEMENT

Il est recommandé aux propriétaires jouxtant les ruisseaux ou la rivière de prévoir le nettoyage et le faucardement des bords d'eau qui sont obligatoires chaque année. La commission communale passera faire la visite de contrôle en janvier 2023. Un courrier sera envoyé aux négligents, avant mise en régie si aucune réaction n'est constatée.

## PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Après un peu plus d'un an d'instruction, la demande de modification simplifiée est arrivée à son terme. Elle a été validée par les P.P.A (personnes publiques associées).

Après la mise à disposition du dossier au public du 17 octobre 2022 au 21 novembre 2022, il sera présenté et validé en conseil communautaire le 15 décembre, puis transmis en préfecture au titre du contrôle de légalité pour rentrer en application en tout début d'année 2023.

Dossier de la modification simplifiée consultable en Mairie ou sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes <https://www.porteseureliennesidf.fr>

## ASSOCIATION « LES RECREES CHAUDON BOISSY »



L'association des parents d'élèves organise un marché de Noël artisanal et gourmand salle des associations à Chaudon **vendredi 16 décembre de 16h30 à 22h00** et **samedi 17 décembre de 10h00 à 18h00**. L'entrée sera gratuite et vous pourrez rencontrer une trentaine d'exposants.

Cette année, le père Noël passera par Chaudon accompagné de son photographe et sera présent le vendredi soir de 16h30 à 20h00.

Pendant ces deux jours, vous trouverez sur place buvette et restauration.

Enfants et parents, préparez vos déguisements, l'association « les récrés Chaudon Boissy » vous proposera un carnaval le **samedi 11 mars 2023**. Retenez bien la date, d'autres infos vous parviendront ultérieurement.

## COMITE D'ENTRAIDE

Organisera un loto le **samedi 04 février 2023** salle des associations à 20h. Ouverture des portes à 18h30  
Réservations par téléphone au 06.75.47.48.59 ou 06.80.06.31.69 ou 06.82.01.22.24

## CLUB « CHAUDON LOISIRS SENIORS »

proposera un thé dansant le **dimanche 16 avril 2023** de 14h00 à 18h30.

## COMITE DES FETES

Comme l'an dernier, les membres du comité des fêtes de Chaudon ont installé un sapin place de la Croix. Chacun pourra venir y déposer guirlandes, boules ou objets de Noël afin qu'il soit orné pour les fêtes de fin d'année. Il restera installé jusqu'à la première semaine de janvier où vous pourrez, si vous le souhaitez, venir y récupérer vos décorations.



En raison de la sobriété énergétique, le comité des fêtes ne récompensera pas cette année les maisons illuminées, laissant la libre appréciation à chacun. Néanmoins, tous ses membres seront très heureux de partager avec vous le verre de l'amitié après l'assemblée générale le **dimanche 29 janvier 2023 à 11h30** salle des associations.

Repas choucroute le **samedi 25 février 2023 à 19h30** salle des associations animé par Dominique SORIN.

Loto le **samedi 08 avril 2023 à 20h00** salle des associations. Ouverture des portes à 18h30.

## THEATRE « L'ALLIANCE NOGENTAISE »

La troupe présentera sa nouvelle pièce « ça se complique », comédie en 2 actes, à la salle des associations **le samedi 04 mars 2023 à 20h30** et **le dimanche 05 mars 2023 à 15h00**. Réservations au magasin « Végétal and Co » à Nogent le Roi. Adultes 7€ - Enfants moins de 12 ans 4€

## HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNEE

La mairie sera exceptionnellement fermée **les lundis 26 décembre et 02 janvier** ainsi que le **mercredi 28 décembre**.

NOUS SOUHAITONS A TOUS LES CHAUDONNAIS ET A LEURS PROCHES DE  
TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

